

MODES D'ACCUEIL PETITE ENFANCE



Devenir assistant maternel

L'assistant maternel est la personne qui, moyennant rémunération, accueille habituellement et de façon non permanente des mineurs à son domicile, ou hors de son domicile dans le cadre d'une Maison d'Assistant Maternel (MAM). Il exerce sa profession en tant que salarié de particulier employeur. L'agrément lui est délivré par le Président du Conseil départemental et après évaluation par le service de PMI du Département des conditions d'accueil devant garantir la santé, la sécurité et l'épanouissement des enfants et en tenant compte des aptitudes éducatives. Le Département gère également la formation des assistants maternels.

• **Si vous souhaitez devenir assistant maternel ou si vous souhaitez ouvrir une MAM, adressez-vous au service PMI de la Circonscription d'Action Médico-Social (CAMS) proche de votre domicile : [voir sur la carte interactive](#)**

Nouvelles obligations vaccinales pour l'enfant à compter du 1er janvier 2018

La législation vaccinale a changé pour les enfants nés à partir de janvier 2018. En tant que professionnel de la petite enfance, vous devez vérifier que les enfants que vous accueillez ont les vaccins requis. Pour vous accompagner dans ce contrôle, nous mettons à votre disposition les documents suivants :

- [Note à l'attention des assistants maternels](#)
- [Documents d'aide au contrôle des vaccinations](#)
- [Fiche 1 accompagnement des assistants maternels – contrôle obligations vaccinales](#)
- [Fiche 2 accompagnement des assistants maternels – contrôle obligations vaccinales](#)
- [Questions des professionnels](#)
- [Questions des familles](#)

Créer un mode d'accueil collectif

Si vous souhaitez créer un mode d'accueil collectif pour les enfants de 0 à 6 ans (multi-accueil, micro-crèche ou encore halte-garderie), vous pouvez obtenir des informations et un accompagnement technique du Département.

Adressez-vous au service PMI de la Circonscription d'Action Médico-Social (CAMS) proche de votre domicile : [voir sur la carte interactive](#)

Trouver un mode d'accueil pour ses enfants

Si vous cherchez un mode d'accueil pour votre enfant de moins de 6 ans, vous pouvez choisir un mode de garde individuel ou un mode de garde collectif.

Près de 6000 assistants maternels et 230 établissements d'accueil du jeune enfant sont agréés par le Département en Haute-Savoie.

Adressez-vous au service petite enfance de la mairie de votre domicile ou au Relais d'Assistant Maternel de votre secteur : [voir sur la carte interactive](#)

Contactez le service:

[Assistant maternel \(info métier\)](#)
